



Mon employeur peut-il suspendre ma boîte mail professionnelle ?

Par **Olorin**, le **25/05/2021** à **18:55**

Bonjour,

J'ai reçu un drôle d'email d'un responsable du service sécurité de mon entreprise.

Dans cet email, il me demande de suivre une formation ISOxxxx avant une date donnée qu'il définit comme étant obligatoire à suivre sous peine de suspendre l'accès à notre compte (mail, intranet,...).

Il précise qu'en cas de suspension, seul notre manager pourra rendre notre compte de nouveau actif.

Outre le fait que je trouve cette méthode de communication assez particulière, je m'interrogeais sur la légalité de cette action.

Je trouve ça même contre-productif. N'ayant pas de téléphone professionnel, mon client n'aura aucun moyen de communiquer avec moi et mon employeur non plus si ce n'est par courrier postal...

Par **Marck.ESP**, le **25/05/2021** à **19:12**

Bonjour

Quel est le thème de la formation "ISOxxx" que l'on vous demande de suivre ?

Par **Olorin**, le **25/05/2021** à **19:21**

C'est une formation "sensibilisation à la sécurité ISO27001".

Ma question initiale ne porte pas sur le fait du caractère obligatoire ou non de cette formation bien que je m'interroge également sur ce fait.

Ma question initiale concerne la légalité de la sanction évoquée.

Par **Louxor_91**, le **25/05/2021** à **21:08**

Bonjour,

vérifiez si cet email provient bien du prétendu expéditeur ! Piratage de compte toujours possible ! Si vous dites oui cela peut vous amener sur un soi disant site pour cette formation ou vous risquez d'avoir à verser une avance de fonds...? Qui sera bien sur remboursée par votre entreprise...

Par **P.M.**, le **25/05/2021** à **23:03**

Bonjour,

Il ne s'agit pas d'une sanction mais sans doute d'une mesure interne de prévention de l'usage de la messagerie...

Par **janus2fr**, le **26/05/2021** à **07:34**

Bonjour,

Je rejoins PM. En ces temps bien troublés par le hacking des réseaux d'entreprise (la mienne l'a été 2 fois ces 6 derniers mois, à chaque fois, c'est pratiquement une semaine de travail de perdu), il ne parait pas insensé que chaque utilisateur soit formé à la sécurité avant de pouvoir utiliser le réseau informatique.

Par **Olorin**, le **26/05/2021** à **08:39**

Ok. Merci pour vos retours.